
Commission d'apprentissage ASE

Les commissions d'apprentissage soutiennent les parties contractantes durant la formation.

Assurer la qualité de l'apprentissage et favoriser les intérêts des apprenti-e-s, sont les fondamentaux de cette commission. La commission d'apprentissage, instituée par le Service de la formation professionnelle et mandatée par ce dernier, agit en tant que médiatrice et elle permet le dialogue entre le SFP, l'école professionnelle, le prestataire des cours interentreprises et l'institution de formation.

La visite de la commission en entreprise a lieu en 2ème année. Cette rencontre a pour but d'évaluer les conditions de formation ainsi que de pouvoir répondre aux questions des parties contractantes.

Constitution

Elle est formée des représentant-e-s des divers domaines d'activité du métier concerné, mais également d'un-e représentant-e de l'école professionnelle, des cours interentreprises et de la commission de qualification.

[Plus d'informations générales sur le fonctionnement des commissions d'apprentissage](#)

Divers

- [Formulaires et aide-mémoire pour les modifications et/ou résiliation de contrat d'apprentissage](#)
- [Vues d'ensemble de l'application de la loi sur le travail](#) pour les personnes en formation en fonction de leur âge (Durée du travail et du repos, travail de nuit et du dimanche)

- Différentes sources d'information pour la prévention et le soutien en cas de difficultés
- Evaluation ou conseils sur les possibilités d'aide et de traitements et d'accompagnement spécialisés en cas d'addiction (avec ou sans substance) pour adultes ou mineurs : [Des professionnels sont également à disposition pour des addictions en tout genre.](#)

Autres documents spécifiques à la commission :

- Exigences minimales posées aux formateur/-trice-s et autres professionnels reconnus
- Avenant au contrat d'apprentissage pour les stages externes pendant l'apprentissage ASE pour l'acquisition des compétences qui ne peuvent l'être au sein de l'entreprise principale (ce document doit être complété par l'entreprise formatrice et joint au contrat d'apprentissage pour l'approbation par le service de la formation professionnelle).

Stages

Vous trouverez des recommandations des organisations faïtières du domaine social concernant les stages indépendants et/ou avant l'apprentissage, ainsi qu'une recommandation spéciale de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF) sur notre page spécifique "[Recommandations](#)".

Membres commission ASE

- Susan Biemann, présidente, tél. 079 286 39 18 - Email: s.bielmann@ortrafr.ch
- Françoise Ducrest-Waeber, membre
- Liliane Dupasquier, membre
- Hosianne Francey, membre
- Katrin Jeckelmann, membre
- Christine Morel, membre
- Marie-Line Moullet, membre
- Gregory Rey, membre
- Marcel Rhyn, membre
- Anne-Sarah Rinaldo, membre
- Hedwig Schneuwly-Perler, membre
- Muriel Villos, membre